Révision générale du PLU de la Métropole Européenne de Lille

Orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Débat en conseil municipal

Le débat sur les orientations générales du PADD, une étape importante de la révision générale du PLU

### La révision générale du PLU / LES ÉTAPES PRÉVISIONNELLES DE LA RÉVISION

18 décembre 2020 : Lancement de la révision générale du PLU sur les 95 communes

GRANDES ORIENTATIONS,
RECENSEMENT DES BESOINS ET
COLLABORATION

- Avril : Débat PADD en conseil métropolitain
- Mai / Octobre : Les conseils municipaux s'expriment sur les grandes orientations et définissent leurs projets sur la commune

2021

2022

#### LA TRADUCTION DU PROJET

- Elaboration du plan de zonage, règles, outils...
- Septembre : Arrêt du projet de PLU

LES CONSULTATIONS ET L'APPROBATION

- 1<sup>er</sup> trimestre : Consultation administrative
- Printemps : Enquête publique
- Décembre : Approbation du PLU

2024

### LA MISE EN ŒUVRE

- Les permis de construire peuvent être délivrés
- Le PLU approuvé permet la réalisation des ambitions sur la fin du mandat

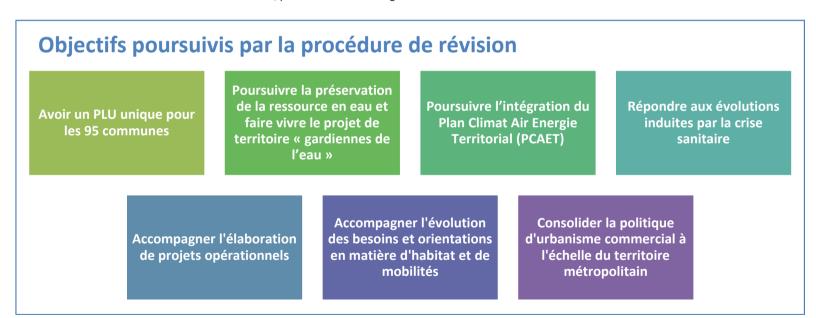
2023

Concertation avec les habitants

### La révision générale du PLU / LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU

« La MEL a profondément revisité son socle de planification urbaine en 2019, répondant aux besoins en développement de notre territoire pour les 10 prochaines années et fondé sur des orientations déclinées dans les 4 axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. [...] L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger ce socle stratégique mais, de conforter et poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire de la MEL [...] et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents »

Extrait de la délibération 20C 0405 du 18 décembre 2020, prescrivant la révision générale du PLU.



Les clefs pour comprendre / LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

### Le PADD, c'est quoi?

Le document **pivot** du PLU

L'expression d'un projet **politique métropolitain** 

La définition d'orientations générales pour 10 ans

Un débat au sein de la métropole et des communes

### La spécificité de notre procédure

Le PLU actuel dote déjà le territoire d'un socle stratégique renouvelé intégrant les grandes évolutions législatives, sociétales et environnementales, et actualisé au regard des besoins et des projets émergeants.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont vocation à être confortées. Il convient de le faire au regard des objectifs de la révision et du contexte récent.

### Débats dans les conseils municipaux/ QUE PERMET CE DÉBAT ?



Définir le projet de la commune

- C'est à partir des éléments débattus que le projet communal doit prendre corps
- Les outils du PLU (règles, zonages, OAP, emplacements réservés, protections,...) seront établis afin de participer à la mise en œuvre des orientations du PADD



Opposer un sursis à statuer

- Permet de reporter la décision sur un permis de construire
- A condition qu'il soit susceptible de mettre en cause le projet d'aménagement de la commune
- Le sursis est valable 2 ans

La prise en compte des objectifs de la révision dans les orientations générales du PADD

3 GRANDES QUESTIONS POUR STRUCTURER LES DÉBATS

#### Débat du PADD /

### POLITIQUES D'HABITAT, DE MOBILITE ET D'URBANISME : QUELLES RÉPONSES COORDONNÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ?



Quel aménagement privilégier dans les quartiers autour des arrêts/axes de transports en commun ?

Quelles sont les conditions d'aménagement à imposer pour utiliser ce potentiel ?



Quels services du quotidien doivent être garantis à proximité immédiate (1/4h à pied ou de TC) des centres de vie (habitat, travail etc) ? comment le garantir ?



Quels objectifs en matière de réduction de l'artificialisation en renouvellement urbain et en extension ?



Faut-il définir une stratégie de compensation entre la renaturation des zones les plus urbaines et la réponse aux besoins dans les extensions les mieux placées ?



Fixe-t-on des objectifs de densité dans les secteurs les mieux desservis en transport collectif et en services et équipements du quotidien? Quelles sont les conditions d'une densité acceptable et heureuse sur notre territoire?



Quelle stratégie pour les ouvertures à l'urbanisation : critères d'ouverture, priorisation des besoins et compensation?

#### Débat du PADD /

# COMMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PEUT-IL « BOOSTER » LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ?



Quelles priorités, quelle régulation pour le marché tertiaire ?



Quel devenir pour les pôles commerciaux mono fonctionnels d'agglomération ?



Comment accompagner l'économie circulaire ?



Quelle place donne-t-on aux activités industrielles, en particulier aux activités industrielles en ville ?

#### Débat du PADD /

# COMMENT LA MÉTROPOLE DOIT ELLE ÉVOLUER POUR TENIR COMPTE DES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE ET DES AUTRES ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE CADRE DE VIE ?



Quelles évolutions apporter aux constructions et aux opérations pour améliorer le confort au quotidien et le cadre de vie ?



Comment accélérer la transformation énergétique du territoire au regard des effets révélés par la crise ?



Quelle orientation se donner pour faire une plus grande place à la nature dans la Métropole ?



Quelles orientations complémentaires pour mieux garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante ? Comment accompagner la mise en œuvre de la démarche Gardiennes de l'eau

La prise en compte des objectifs de la révision dans les orientations générales du PADD

**ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DES PROJETS OPÉRATIONNELS** 

### La révision générale du PLU / ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DE PROJETS OPÉRATIONNELS

Au regard des objectifs de la révision et des orientations débattues, une attention particulière doit être portée sur :



L'aménagement en bords de voie d'eau et notamment de la Deûle dans son ensemble (démarche Bords de Deûle,...)



Les quartiers NPNRU Les partis d'aménagement définis localement



La démarche gardiennes de l'eau



Les friches et autres potentiels de renouvellement urbain en zone urbaine



La réponse aux objectifs du PLH



Les mobilités

- •Plan cyclable métropolitain
- •Capacités de déploiement de valorisation du SDIT



Les sites à proximité des arrêts et lignes de transports en communs et notamment des gares



Les territoires de projets du SCoT

- •La Porte sud-est de la métropole
- •Les grands boulevards
- •...



La mise en œuvre du PCAET



Les espaces d'intérêt paysager, patrimonial et écologique



Les centralités de ville et de quartier



Les projets de développement économiques